

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 5 décembre 2019  
Rapporteur :  
Madame Christine FLOCHLAY**

**N° 34**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 13/12/2019  
- la transmission au contrôle de légalité le : 11/12/2019  
(accusé de réception du 11/12/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Habilitation du président à déposer diverses demandes d'autorisation d'urbanisme**

**En l'absence de délégation confiée, en ce domaine particulier, au président au titre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire doit expressément habiliter le président à déposer toutes les demandes d'urbanisme faites au nom de l'EPCI lorsque ce dernier est propriétaire des terrains ou des bâtiments concernés.**

\*\*\*

Au vu de la diversité et de l'âge du patrimoine immobilier géré par Quimper Bretagne Occidentale, il convient de s'interroger sur le devenir de certains bâtiments.

Dans le cadre d'une optimisation de la gestion du patrimoine, il a été identifié un certain nombre de bâtiments qui sont vétustes et pour lesquels aucun usage n'est identifié.

C'est pourquoi, il est proposé de réaliser la démolition d'un certain nombre de bâtiments. Cette opération permettra aussi d'engager des opérations de requalification urbaine.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés d'autoriser monsieur le président à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme suivantes :

Maison d'habitation - 13 bis, avenue de la libération – Parcelle BH5 : Démolition ;

Maison d'habitation - 13 ter, avenue de la libération - Parcelle BH6 : Démolition ;

Maison d'habitation - 15, avenue de la libération – Parcelle BH7 : Démolition ;

Maison d'habitation - 15 bis, avenue de la libération – Parcelle BH8 : Démolition ;

Maison d'habitation - 15 ter, avenue de la libération – Parcelle BH9 : Démolition ;

Maison d'habitation - 11 bis, avenue de la libération – Parcelle BH 440 : Démolition ;

Immeuble tertiaire - 11 bis, avenue de la libération - Parcelle BH510 : Démolition ;

Hangar - 11 bis, avenue de la libération - Parcelle BH511 : Démolition ;

Immeuble tertiaire - 11 bis, avenue de la libération – parcelle BH 512 : Démolition ;

Hangar - 1, rue Olivier de Serres – Parcelle – AW93 : Démolition ;

Hangar- 1 bis, rue Olivier de Serres – Parcelle AW92 : Démolition ;

Hangar - 3, rue Olivier de Serres Parcelle AW75 : Démolition.